



Paris le lundi 16 mars 2020

## Lettre ouverte à Fabienne Dulac

*Copie*

*Stéphane Richard, PDG*

*Valérie le Boulanger, DRH Groupe*

*Gervais Pellissier, Directeur Général Délégué, en charge de la Transformation*

Nous, l'ensemble des Organisations Syndicales du Groupe Orange, prenons acte des mesures gouvernementales afin de ralentir la propagation du virus Covid-19. Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites "barrières", définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.

Nous avons aussi pris connaissance de l'évolution de l'arrêté ministériel, ce 16 mars matin. Il précise effectivement que les activités telco sont essentielles et ainsi que les commerces de détail de matériel de télécommunication « peuvent » (et non pas doivent) rester ouverts. .

Les Organisations Syndicales du Groupe ont bien conscience que les activités télécoms sont critiques afin d'assurer la sécurité et l'accès à l'information dans la nation. Mais nous faisons bien la différence entre le commercial et les nécessités de continuité de services du réseau.

Ainsi, si nous avons bien noté les mesures de protection que vous souhaitez mettre en place afin d'assurer la sécurité des salariés face aux clients, en particulier pour les techniciens d'interventions et les conseillers en Boutiques, nous sommes inquiets par rapport aux mesures de sécurité envisagées pour les personnels concernés. En effet, les salariés nous ont fait part de leurs craintes et de leurs incompréhensions quant aux ordres et contre-ordres dont ils ont fait l'objet tout le week-end. Ils dénoncent leur mise en danger alors que la grande majorité de l'entreprise va être en télétravail.

L'ensemble des organisations syndicales tire le signal d'alarme : les conditions de sécurité aujourd'hui ne sont pas réunies, les mesures de protection nécessaires ne sont pas déployées sur le terrain et donc la sécurité des salariés n'est pas assurée. Les équipements de sécurité ne sont globalement ni présents en boutique ni pour les techniciens.

Les consignes sont différentes en fonction des territoires et génèrent interrogations et inquiétudes.

Si l'entreprise ne fournissait pas l'ensemble des protections requises et maintenait l'ouverture des boutiques, elle ne respecterait pas ses obligations en matière de santé au travail

**En conséquence, l'ensemble des organisations syndicales vous demande de garder la totalité des boutiques fermées en France Métropolitaine, aux Antilles-Guyane, à la Réunion Mayotte, en Corse, qu'elles soient Orange Maison Mère ou Générale de Téléphone.**

**Nous vous demandons de limiter les interventions des techniciens, sur la base du volontariat, à du SAV nécessaire à l'activité professionnelle principalement dans les secteurs de la Défense, de la Santé et de l'Education**

Ce n'est pas parce que la mise en place des ordonnances Macron et des nouvelles instances de représentation est en cours de déploiement qu'il ne faut pas les impliquer. Nous vous demandons de présenter les PCA, les évolutions des Documents d'Evaluation des Risques et de convoquer les CSEE afin que les CSSCT puissent organiser des visites de boutiques avant toute ouverture.

Ce n'est pas parce que nous sommes face à des circonstances exceptionnelles qu'il faut faire fi du code du travail.

En attendant que vous preniez les bonnes mesures, nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de notre considération

L'ensemble des organisations syndicales nationales du Groupe Orange